

*Expansion des exportations—Loi***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 3 et 5 de M. Blenkarn.

L'hon. David Crombie (Rosdale): Madame le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole cet après-midi au sujet de ce projet de loi. Comme chacun sait, nous étudions cette mesure depuis le début de la rentrée parlementaire. Le parti progressiste conservateur s'oppose à cette mesure telle qu'elle se présente actuellement. C'est le huitième jour que nos porte-parole démontrent à la Chambre et à tous les intéressés, c'est-à-dire la plupart des Canadiens, qu'il s'agit là d'un projet de loi extrêmement important.

La majorité de nos critiques portent sur trois domaines et partent du principe que le commerce international présente beaucoup d'importance pour notre pays. C'est avec plaisir que nous exprimons notre opinion au sujet de cette mesure. L'importance que revêt le commerce ainsi que la possibilité de soutenir la concurrence mondiale et de mettre au point les produits et services qui nous permettront de tenir notre place sur le marché mondial constituent sans doute le thème le plus souvent abordé par les députés conservateurs. Nous avons consacré beaucoup de temps à ce projet de loi afin de formuler clairement nos objections.

Nous nous y opposons pour trois raisons. L'un après l'autre, nos députés ont essayé de faire comprendre aussi clairement que possible au gouvernement, qui n'écoutait pas souvent, pourquoi ces trois critiques sont importantes et pourquoi il devrait en tenir compte lorsqu'il conclura le débat. Premièrement, nous avons examiné le projet de loi comme tel. Nous l'avons étudié en fonction de la SEE. L'un après l'autre, nos porte-parole ont souligné que le gouvernement demande à doubler le capital autorisé de la Société, ce qui dépasse largement les besoins. Voilà pourquoi la motion du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) reconnaît clairement la nécessité d'offrir du crédit et une assurance pour aider les exportateurs et favoriser la croissance des exportations. Il ne s'agit pas de doubler simplement le capital autorisé de la Société pour l'expansion des exportations en la soustrayant à tout contrôle parlementaire.

D'autre part, un certain nombre de députés de notre parti ont fait remarquer, dans l'espoir que le ministre comptétent et le cabinet en tiendraient compte, que les personnes qui ont recours aux services de la SEE, surtout les nouveaux clients, ont des critiques honnêtes et sincères à formuler. Nous avons certainement besoin de nouveaux clients pour élargir notre marché d'exportation. Mais c'est surtout vis-à-vis de ces nouveaux clients qu'il a été difficile de veiller à ce que la Société joue un rôle efficace, ne retarde pas les choses indûment et soit accessible à ceux qui désirent exporter des marchandises vers d'autres pays du monde.

Nous savons l'importance des emplois et de la concurrence que notre pays devra soutenir au cours des vingt prochaines années. Voilà pourquoi les résultats de la SEE ne nous ont guère impressionnés. Le gouvernement refuse d'écouter les critiques honnêtes formulées non seulement par nous, mais par les citoyens, les entreprises et les sociétés qui veulent recourir à ses services.

Nous avons également une autre critique à formuler et à laquelle le gouvernement ferait bien de prêter l'oreille. Je veux parler du rôle des sociétés de la Couronne au Canada. Là encore, ce projet de loi soulève une question très importante aux yeux des Canadiens, c'est-à-dire le rôle des sociétés de la Couronne, plus particulièrement de celles dont la vocation est le développement et la croissance économiques.

● (1520)

Il est clair que, du début jusqu'à la moitié du siècle, l'avenir du Canada a dépendu en grande partie de l'entreprise publique, et nous pouvons nous enorgueillir de cette réussite que Hershel Hardin a décrite dans son livre il y a une dizaine d'années. Nous sommes fiers de cette réussite, monsieur le Président, mais j'aimerais expliquer clairement pourquoi nous nous opposons à la façon dont le gouvernement a mésusé et surtout abusé des sociétés de la Couronne.

En 1962, il y a 21 ans, le Canada avait 28 sociétés de la Couronne qui contrôlaient des avoirs de 8.4 milliards de dollars. Vingt ans après, nous comptons 300 sociétés de la Couronne ayant 263,000 personnes à leur service, un actif de 74 milliards et un passif de 63 milliards. Ce sont là des chiffres énormes, monsieur le Président. Par exemple, les 63 milliards dus par nos 300 sociétés de la Couronne équivalent à la totalité des demandes budgétaires du gouvernement pour la dernière année financière.

Il est clair, monsieur le Président, que les sociétés de la Couronne ont pris un rôle et une importance dépassant largement tout ce que les Canadiens avaient imaginé. Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais faire voir que ce n'est pas là l'opinion du seul parti progressiste-conservateur. J'appellerai votre attention et celle de la Chambre sur le rapport publié il y a sept ans par le vérificateur général et auquel le gouvernement n'a accordé absolument aucune attention. Le vérificateur général disait alors:

Dans le cas de la plupart des sociétés de la Couronne vérifiées par mon Bureau, la gestion et le contrôle financiers sont faibles et inefficaces. En outre, la coordination et l'orientation provenant des organismes centraux du gouvernement visant les pratiques de gestion et de contrôle financiers...

Et retenez bien ceci:

... n'existent pratiquement pas dans lesdites sociétés.

Voilà ce que disait le vérificateur général il y a sept ans.

Le rapport Lambert disait la même chose. Ce que ces rapports affirmaient en deux mots et ce que je vous dis aujourd'hui, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a tellement abusé de la notion de société de la Couronne que nous ne sommes plus en mesure de contrôler ces choses que nous avons créées. Je vais citer un passage du rapport Lambert, rapport excellent comme s'en souviendront peut-être beaucoup de députés. Il disait: